



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 30
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Aide aux travaux d'installation de la Mission Locale dans ses nouveaux bâtiments**

La Mission Locale est un partenaire essentiel de Dijon métropole dans le champ de l'insertion - sociale et professionnelle- des jeunes de ce territoire.

Ainsi, Dijon métropole apporte son soutien à la structure dans son fonctionnement à hauteur de 100 000 € par an.

Le 8 avril dernier, la Mission Locale a inauguré ces nouveaux locaux situés au 12, boulevard Carnot.

L'installation de l'équipe dans ce lieu qui permet de réunir l'ensemble des professionnels pour un budget prévisionnel en investissement à hauteur de 901 825 €, un budget supplémentaire a été nécessaire de 251 383 € après réception de la demande de soutien initiale.

Ces dépenses ont permis de financer les travaux de rénovation et d'aménagement de deux plateaux permettant depuis avril dernier l'installation puis le fonctionnement au quotidien de l'équipe entière des salariés de la Mission Locale. Ces nouveaux espaces sont fonctionnels et adaptés aux besoins d'accompagnement des publics. D'ailleurs la fréquentation en hausse du la structure confirme la qualité de l'accueil.

Les règlements d'intervention relatif à l'aide à l'immobilier d'entreprise et aux projets d'immobilier d'entreprise dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire posent comme norme un soutien plafonné à 50 000 €. Un déplafonnement est possible pour des projets jugés stratégiques ou porteurs de plus-value en terme de transition énergétique ou d'accessibilité.

En application de ces règlements, il est proposé que Dijon métropole contribue aux travaux d'installation de la Mission locale dans son nouvel équipement à hauteur de 50 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Président à verser une subvention d'investissement de 50 000 € à la Mission locale pour son projet d'emménagement dans ses nouveaux locaux,
- de prélever la somme sur le budget 2025 de Dijon métropole,
- d'approuver la convention relative au versement de la subvention, jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 37

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 2

DONT 9 PROCURATION(S)

